

## POUR NOTRE ALSH

### \* REGLEMENT INTERNE

En cas de paiement par chèques-vacances, si ceux-ci ne sont pas en votre possession au moment de l'inscription, ou paiement par votre C.E., nous vous demandons un chèque de caution équivalent au montant global des semaines réservées. Il vous sera rendu en échange du paiement définitif.

### \* ANNULATION

1. Toute annulation survenant entre la date d'inscription et les deux semaines avant la date effective de la (des) semaine(s) réservée(s) engendrera une retenue de 50 % des sommes engagées à titre de compensation.
2. Toute annulation, survenant moins de deux semaines avant le début de la (des) semaine(s) réservée(s), ne pourra donner lieu à un remboursement.

**Pour des aides de financements, renseignez-vous auprès des services sociaux de votre commune (CCAS)**

### NOS PARTENAIRES :



# ALSH

*Automne 2020*

INTERCOMMUNAL

Organisé par la MJC de Barembach,  
en partenariat avec les communes de  
BAREMBACH - SCHIRMECK - LA BROQUE

**OUVERT A TOUS !!!**

(Association agréée par le ministère de la Jeunesse)

## Les Explorateurs...



### *Balades Automnales...*

**Ouverture sur 2 semaines !!!**

**Une grande sortie sur la 1<sup>ère</sup> et un mini-camp sur la 2<sup>ème</sup> !!!**

**Du 19 au 23/10/2020 et du  
26 au 30/10/2020**



MAISON DES JEUNES  
ET DE LA CULTURE  
Route de Steinbach,  
67130 BAREMBACH  
Tél. 09 51 57 26 61  
site: mjc-barembach.com

## Du 19/10/20 au 30/10/20

### Accueil collectif et éducatif de mineurs

#### Le Centre et ses finalités

Le centre aéré est avant tout un lieu de vacances pour les enfants à partir de 6 ans révolus jusqu'à 16 ans révolus. Ils y viennent pour s'amuser, se faire plaisir, s'évader et se détendre. Venir au centre ne doit pas représenter pour eux une contrainte.

Ils leur sera laissée la possibilité de choisir leur activité parmi celles proposées par les animateurs (activités de plein air, sportives, culturelles, mini-séjour...).

Ils découvriront le milieu qui nous entoure, notre Vallée est si riche en découvertes qu'il serait dommage de s'en priver !

**ATTENTION !** Places limitées (30 enfants, 10 ados), il faut donc s'inscrire très rapidement !!!

#### Les horaires 6-16 ans

- ✓ Accueil - café : 7h 45 à 9h 00
- ✓ Pause déjeuner : entre 11h 45 et 13h 45
- ✓ Fin de journée : 17h 45

6 à 16  
ans

#### Les repas

Ils seront pris dans une salle adaptée et fournis par un traiteur de la Vallée.

L'inscription aux repas, tout comme aux animations se fera uniquement à la semaine.

Des repas exceptionnels ne seront possibles qu'en cas de contraintes liées à notre programme d'activités

#### Les organisateurs

Les organisateurs sont principalement les communes de BAREMBACH, LA BROQUE et de SCHIRMECK avec le soutien de la Communauté des Communes Haute Bruche, épaulées par l'expérience associative de la Maison des Jeunes et de la Culture de BAREMBACH.

Cependant, l'accès à cet accueil n'est pas réservé aux enfants de ces communes.

#### Renseignements auprès des animateurs :

Téléphone MJC : 09.51.57.26.61

Email : section.jeunes.mjc67@gmail.com

Facebook : Secteur jeunes MJC Barembach

Site internet : www.mjc-barembach.com

MJC de Barembach - route de Steinbach

67130 Barembach

# Rappel : INSCRIPTIONS 03/10/2020 et 10/10/2020

## Comment s'inscrire ?

Samedis 3 octobre et 10 octobre 2020 de 10h à 12h et de 14h à 16h

A la Maison des Loisirs de Barembach, Route de Steinbach 67130 Barembach

Nombre de places limité – Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée

**2 tarifs:** Revenu net annuel familial imposable < 30000 euros (tarif A)  
(oblig. CAF) Revenu net annuel familial imposable > 30000 euros (tarif B)

INSCRIPTIONS ENFANTS 6/11 ANS (nés après 2009):

**Forfait semaine repas : 35 € (A) ou 40 € (B) / semaine / enfant \***

**Temps d'animation : 35 € (A) ou 40 € (B) / semaine / enfant**

(animation + goûter de 16 h)

(Tarif dégressif suivant le nombre d'enfants dans une même famille)

INSCRIPTIONS ADOS 12/16 ANS (nés entre 2005 et 2009) :

**Forfait animation et repas : 80 € (A) ou 90 € (B) / semaine / ado** (repas obligatoires)

(Le tarif dégressif ne s'applique pas sur le forfait ado sauf si 2 ados même famille)

Règlement à l'inscription et paiement par chèque vivement souhaité

Munissez-vous obligatoirement de votre :

- ✓ N° de CAF ou MSA
- ✓ N° d'assurance de responsabilité civile (couverture hors temps scolaire)
- ✓ Carnet de santé et de vaccination (ou photocopie)
- ✓ Copie du Dernier avis d'imposition du foyer (sans ce document, application du tarif B)

du tarif B)

Les organisateurs prendront en compte l'inscription de votre enfant, uniquement lorsque seront établis

- ✓ La fiche sanitaire
- ✓ la fiche d'inscription
- ✓ le règlement